

Document annexé à la  
de libération du N°5 du  
Conseil Communautaire du 15/03/22

## Le fonds de développement touristique local



### Objectifs de l'aide

Le fonds de développement touristique local a pour objectif de financer des projets d'investissement touristique structurants, avec deux priorités transversales : le développement économique et le développement durable de la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois.

### Bénéficiaires de l'aide

Les associations.

### Investissements ou opérations éligibles

Sont uniquement finançables les dépenses liées aux frais de communication supportés par l'association pour des projets, actions qui développent le tourisme local comme la création d'une offre nouvelle ou l'amélioration de l'offre touristique patrimoniale, culturelle, d'affaires, de loisirs ou l'éco-tourisme (à l'exception des événements sportifs).

### Conditions d'attribution

Pour être éligibles, les projets doivent s'inscrire dans une démarche de développement durable. Ils doivent également contribuer à renforcer l'attractivité de l'Orée de Bercé-Belinois.

### Montant de l'aide

L'aide financière de la CdC se fait sous forme de subvention, sur la base d'un taux maximum de 50 % du montant HT de la dépense avec un plafond de 3 500 €. Une seule aide pourra être accordée par an et par structure.

Conformément à la réglementation européenne, pour les entreprises porteuses de projets privés ainsi que pour les associations, le montant des aides publiques (toutes confondues) ne pourra excéder 200 000 € sur une période de trois ans.

### Informations complémentaires

Pour pouvoir bénéficier de ce fonds, et à condition de remplir les conditions d'éligibilité, les candidats doivent déposer, avant le 31/01 de chaque année, un dossier de demande de subvention complet à l'attention de Mme la Présidente auprès du Pôle Développement local de la CdC. Le formulaire type (CERFA 12156-05), disponible sur le site service public, est à utiliser impérativement.